



Lille, le 13 février 2009.

## **DECLARATION DE LA CGT** **AU CTP CENTRAL DU 13 FEVRIER 2009**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique Paritaire Central, Mesdames et Messieurs, chers collègues ici présents.

Nous nous sommes quittés en 2008 au lendemain d'élections professionnelles qui ont vu la CGT obtenir 54 élu(e)s titulaires et suppléants, toutes instances confondues. Au scrutin du CTP Central, la CGT a recueilli 43,61% des suffrages, soit 2,22 % de plus que lors des Elections professionnelles d'octobre 2006.

Ce résultat, en progression, en a peut-être surpris quelques-uns. Pour nous, il s'agit de la confirmation sans équivoque du fait que les agents de la collectivité dans leur ensemble font confiance à notre organisation syndicale pour défendre efficacement leurs revendications, leurs droits, leurs conditions de travail.

Nous savons tous ici combien le CTP est important pour faire entendre la voix des personnels sans qui, ne l'oublions pas, la collectivité ne pourrait fonctionner.

A la CGT, nous croyons que l'expression de la diversité des points de vue est une des conditions essentielles pour la construction d'un monde commun plus humain et plus responsable. C'est pourquoi les élu(e)s CGT prennent ici l'engagement de tenir toute leur place dans les débats de cette nouvelle mandature syndicale, pour le bien des salariés, du service public et des usagers.

Notre objectif est, à cet égard, de faire de chaque instance paritaire où nous siégeons (CHS, CTP et CAP) un outil de dialogue social plein et entier.

A ce propos, la CGT tient à témoigner de son mécontentement quant à la façon dont l'installation de la CAP B s'est déroulée mercredi dernier, notamment quant aux conditions dans lesquelles il a été procédé à l'examen du projet de règlement intérieur.

Nous aurions en effet souhaité que ce projet de règlement intérieur soit étudié article par article et qu'il soit proposé à chaque organisation syndicale de faire connaître leurs éventuels amendements et commentaires sur chacun d'entre eux successivement. La CAP C qui a suivi la B s'est, à cet égard, bien mieux déroulée.

.../...

Pour ce qui est de la CAP B, l'examen de ce projet de règlement intérieur a ainsi été mené globalement, ce qui a nui à la qualité des échanges.

De fait, la Présidente de la CAP ne nous a pas autorisés à exposer de la manière que nous le souhaitions une proposition d'amendement que nous voulions faire concernant l'émission des avis sur les promotions internes et les avancements de grade.

La fin de non recevoir a été directe, sans que l'esprit de notre proposition, et la proposition elle-même, écrite aux fins d'être distribuée en séance, n'aient été pleinement exposés aux membres de la CAP pour un débat ouvert.

La CGT estime que les représentants CGT du personnel de la CAP B n'auraient pas dû subir les conséquences du débordement d'horaire de la CAP A, laquelle a duré 2 heures au lieu d'une, et 20 minutes seulement - 20 minutes! - pour la CAP B, qui suivait directement la CAP A dans l'agenda.

Pour la CGT, cette séance d'installation de la CAP B a été bâclée, elle a, c'est certain, fait peu de cas de l'esprit constructif et serein qui animait nos représentants dans leur prise de parole. Nous trouvons ceci extrêmement regrettable.

Nous espérons qu'à l'avenir les propositions de nos représentants dans les instances, comme celles de tout autre représentant du personnel, pourront être exposées dans la plénitude de leur substance, et non plus évacuées à peine l'introduction prononcée.

Si le déroulement des séances de la CAP peut sembler hors sujet aujourd'hui, au fond, il n'en est rien : que l'on se trouve en CHS, en CTP ou en CAP, c'est à la question de la participation des agents à la détermination de leurs conditions de travail et à leur évolution personnelle que nous sommes confrontés, c'est au défi d'un dialogue social riche et serein que nous sommes tous appelés.

C'est dans cet esprit que la CGT travaille et qu'elle souhaite continuer de le faire, dans chacune des instances où elle a la mission de mettre au pot commun du débat les propositions issues des échanges avec les salariés.

Nous vous remercions toutes et tous de votre attention, notre proposition d'amendement est toujours sur la table.